

FÉDÉRATION FRANCOPHONE DES CLUBS PYRAMIDE



**Championnat Fédéral
Individuel**

18 rue Roger Contesenne – 94400 Vitry-sur-Seine

Tél : 09 54 92 99 08 Fax : 09 59 92 99 08

Courriel : contact@pyramideclubs.com

Site Internet : <http://www.pyramideclubs.com>

Association Loi 1901 du 05 mars 1998 N° 98/396 dossier 134476P

01-09-19

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT FÉDÉRAL

A - INDIVIDUEL

1) Principe Général

- A-1-1** La Fédération Francophone des Clubs Pyramide (F.F.C.P.) organise un Championnat Fédéral Individuel. Il est composé par les différents Tournois Fédéraux Homologués Individuels. Tout club accrédité peut donner à son tournoi la dénomination de "**Tournoi Fédéral Individuel**".
- A-1-2** Un Tournoi ayant reçu l'accréditation de la F.F.C.P. ne compte dans le classement du Championnat qu'après l'homologation des scores par le Conseil d'Administration.
- A-1-3** À partir des résultats des différents Tournois Fédéraux Individuels, la F.F.C.P. effectue un classement francophone de tous les joueurs inscrits dans cette compétition.
- A-1-4** Une finale francophone est organisée en septembre ou octobre de l'année suivante. Pour être admissible, chaque joueur doit participer à un minimum de 3 Tournois Fédéraux, toutes régions confondues, entre le 1er week-end de septembre et le 1er week-end de juillet.
- A-1-5** Le classement **des joueurs s'effectue en fonction des points obtenus sur les trois meilleurs scores.**
- A-1-6** Chaque Tournoi Homologué Individuel comprend 3 manches de 1h30 (A-4-2).
- A-1-7** Le règlement particulier de cette compétition est défini ci-après. L'application des règlements (Championnat et Jeu) de la Fédération Francophone des Clubs Pyramide est de rigueur pour l'exécution des épreuves.
- A-1-8** Du fait de son inscription à ce championnat, aussi bien un club qu'un licencié déclare avoir connaissance des règlements susdits et y adhérer.

2) Accréditation

- A-2-1** L'appellation « Tournoi Fédéral Individuel » ne peut être délivrée que par le Conseil d'Administration. Tout club désireux d'organiser ce type de tournoi doit en faire la demande à l'aide de l'imprimé joint en annexe « Demande d'accréditation pour l'organisation d'un Tournoi Fédéral Individuel ». Cette demande doit être adressée au Conseil d'Administration au plus tard **20 semaines** avant la date dudit tournoi. Elle ne sera acceptée que si elle est intégralement complétée, notamment avec le nom de l'arbitre.
- A-2-2** Un Tournoi Fédéral Individuel ne peut en aucun cas être doublé d'un Tournoi Amical.
- A-2-3** Le club organisateur a le choix, lors de ce tournoi, de faire jouer :
- soit ses propres épreuves inédites, validées mais éventuellement modifiées par l'Administrateur référent (A-6-5). Dans ce cas, **elles doivent parvenir entre 18 et 12 semaines avant la date du tournoi.** Les épreuves qui n'ont pas été retenues restent la propriété de la F.F.C.P. Elles ne peuvent ni être jouées en club ou en tournoi amical, ni être proposées la saison suivante par l'organisateur.
 - soit des épreuves fournies à sa demande par la F.F.C.P. Ces épreuves seront envoyées au Club organisateur entre 4 et 6 semaines avant la date du tournoi.
- Si aucune des épreuves n'a été retenue, celles-ci restent la propriété du club qui les a envoyées. Tous les tournois à une date donnée se joueront avec les mêmes épreuves. Si plusieurs clubs fournissent des épreuves, il y aura concertation avec les clubs organisateurs. En cas de désaccord, le choix des épreuves appartiendra à l'Administrateur référent du tournoi.
- Dans ces deux cas, le club a la charge de mettre en forme et de dupliquer sans en modifier le contenu les épreuves selon le nombre de tables prévues lors du tournoi.
- Seul un licencié du club organisateur peut être responsable des épreuves : élaboration éventuelle, mise en forme et sous enveloppes.**
- Au moins un jeu d'épreuves supplémentaire par manche doit être prévu afin que l'arbitre puisse en tirer un au sort pour vérification de la conformité des épreuves.
- Dans le cas où l'arbitre constaterait une modification des épreuves, il est tenu d'informer les joueurs que le tournoi ne sera pas entériné.
- A-2-4** Le tournoi doit réunir au minimum 12 joueurs.
- A-2-5** La demande d'accréditation du club organisateur est accompagnée d'un chèque de 40 euros à l'ordre de la F.F.C.P. pour frais administratifs. Ce chèque n'est pas encaissé en cas de refus d'accréditation. Ce refus doit être justifié par le Conseil d'Administration.
- A-2-6** Tout club désireux d'organiser un Tournoi Fédéral doit faire appel à un arbitre officiel accrédité par la F.F.C.P.
- A-2-7** Un arbitre officiel licencié F.F.C.P. veille à la conformité du tournoi et à son bon déroulement. Il peut se faire seconder par un membre du club organisateur, mais c'est à lui seul qu'appartient toute décision.
- A-2-8** **Si un club organisateur de tournoi fait appel à un arbitre extérieur alors qu'un arbitre appartient à ce même club, aucun défraiement ne sera pris en charge par la F.F.C.P.**

3) Candidature des Clubs

- A-3-1** Tout club voulant organiser une épreuve dans le cadre de cette compétition doit être à jour de son affiliation à la F.F.C.P. pour la saison concernée.

- A-3-2** Le club organisateur s'engage, du seul fait de son inscription, à respecter et à faire respecter les règles d'organisation de la compétition sous peine d'invalidation des résultats.
Le président du club est solidairement responsable vis à vis de la Fédération Francophone des Clubs Pyramide du bon déroulement de la compétition et du respect des règlements avec la personne chargée de l'organisation du tournoi.
- A-3-3** À l'issue du tournoi, le club organisateur reverse 1 euro par joueur par chèque libellé à l'ordre de la F.F.C.P. adressé avec les résultats, les feuilles de match et éventuellement le rapport d'arbitrage à l'Administrateur référent.
Ce montant couvre une partie des frais administratifs, frais de timbre, téléphone, frais de déplacement de l'arbitre, etc. Ce paiement est joint aux documents dont il est question à l'article A-3-4, il est dû même en cas d'invalidation du tournoi.
- A-3-4** L'organisateur s'engage à faire parvenir par **lettre suivie** dans la semaine qui suit la compétition, les résultats provisoires du tournoi, les feuilles de match, le chèque d'un euro par joueur et éventuellement le rapport d'arbitrage à l'Administrateur référent sous peine d'invalidation du tournoi. Celui-ci effectue les corrections, seules valables pour le classement des joueurs.
- A-3-5** Le club organisateur peut signaler, par écrit, au Conseil d'Administration tout comportement anormal d'un joueur. Le Conseil d'Administration de la F.F.C.P. se réserve alors le droit d'infliger une sanction au joueur incriminé (sanction pouvant aller jusqu'à son exclusion définitive).
- A-3-6** **Un club organisateur ne peut interdire à un licencié de participer au tournoi individuel qu'il organise, pour quelque raison que ce soit, sous peine d'invalidation du tournoi. Seul le Conseil d'Administration de la F.F.C.P. peut être amené à prononcer une éventuelle interdiction après avoir été saisi par le club concerné.**
- A-3-7** Le club organisateur propose au Conseil d'Administration le nom d'un arbitre officiel.

4) Type de tournoi

- A-4-1** Le tournoi se joue en individuel.
- A-4-2** Chaque tournoi comporte 3 manches de 1h30 chacune. Aucun dépassement de temps n'est autorisé sans l'accord de l'arbitre. Une manche se compose de 4 épreuves qui doivent impérativement se dérouler dans l'ordre suivant :
1. 12 Énigmes,
 2. 2 Ping-Pong,
 3. 2 Noms Propres parmi un choix de 3,
 4. 2 Grandes Pyramides.
- Lors des Grandes Pyramides, les personnes non voyantes bénéficient d'un temps légèrement supérieur à savoir :
- 1 mn 20, si elles devinent les expressions,
 - 1 mn 30, si elles doivent faire deviner les expressions.
- Si l'équipe B-C ne termine pas la GP dans le temps imparti, se reporter au point 5.4.2. du Règlement du jeu.**
- A-4-3** Le tournoi officiel comporte deux catégories de jeu : « Acharnés » et « Passionnés ».
Cas particuliers :
- Si une catégorie réunit moins de 10 joueurs, les deux catégories fusionnent.
 - Une catégorie doit être composée de 3 tables minimum. 2 joueurs maximum par catégorie peuvent suppléer dans la catégorie autre que la leur avec application des majorations et minorations.
- Une majoration ou une minoration sera appliquée aux résultats des joueurs n'ayant pas participé dans leur catégorie (A-5-4).
L'accès dans les catégories « Acharnés » et « Passionnés » fait l'objet d'un additif à ce règlement (voir tableau des catégories).
Aucun changement de catégorie n'est autorisé en cours d'année.
- A-4-4** Tout joueur Acharné ayant dû s'absenter pendant une saison complète au moins, recouvre la possibilité de participer à des Tournois Homologués en catégorie « Acharnés » (voir tableau des catégories). Il doit en faire la demande auprès du Conseil d'Administration. **Sera pris en considération son meilleur et dernier résultat obtenu, quel que soit son numéro de licence.**

5) Candidature des joueurs

- A-5-1** Tout joueur désirant s'inscrire dans cette compétition doit :
- Être titulaire de la Licence Fédérale à jour et la présenter le jour du tournoi. Pour les tournois se déroulant en septembre et en octobre, toutes les licences doivent être régularisées dans les 15 jours suivant la compétition, **sous peine d'invalidation définitive** des scores réalisés par le joueur.
 - S'engager à respecter l'esprit du jeu et du tournoi, à avoir un comportement correct vis à vis des autres joueurs.
 - S'engager à respecter les temps de manche.
- A-5-2** En cas de non-respect de l'article 5-1, le Conseil d'Administration statue sur une éventuelle sanction à l'égard du joueur fautif. La sanction peut aller jusqu'à l'exclusion du joueur **de toutes les compétitions pour une durée allant de 3 mois à un an, et/ou l'interdiction pour le joueur de participer à l'avenir à un ou**

plusieurs tournoi(s) homologué(s) organisé(s) par le club organisateur du tournoi où s'est produit le manquement au règlement, la décision finale revenant au Conseil d'Administration.

A-5-3 Tout joueur **a le droit** de participer à n'importe quel Tournoi Homologué toutes régions confondues dans sa catégorie.

A-5-4 Un joueur ne concourant pas dans sa catégorie voit ses résultats invalidés. Seuls des joueurs remplaçants, désignés, avec leur accord, par l'Administrateur référent (dans le but de compléter une table) peuvent concourir dans une catégorie autre que la leur et voient leurs scores finaux validés et majorés ou minorés conformément au barème suivant.

- Acharné(s) + Passionné(s) à une même table :

Chaque joueur Acharné aura 2 points de majoration par Passionné rencontré.

Chaque joueur Passionné aura 1 point de minoration par Acharné rencontré.

Le classement fédéral le plus récent, au jour du tournoi, est pris en considération dans la désignation des suppléants.

Si les joueurs sollicités refusent, un joueur du club organisateur sera alors désigné d'office et ne pourra pas refuser.

En cas de changement dans les listes des participants (désistements, nouvelles inscriptions, etc.) l'organisateur avisera l'Administrateur référent.

A-5-5 Tout joueur s'inscrivant à un Tournoi Fédéral doit savoir que celui-ci peut ne pas être entériné par la Fédération dans son intégralité ou pour l'une des catégories pour non-respect d'une ou de plusieurs consignes d'organisation dudit tournoi. Les résultats dudit tournoi ne comptent alors pas pour le classement Fédéral. La catégorie de la saison suivante est déterminée en fonction des scores obtenus (cf. annexe détermination de la catégorie).

A-5-7 Dans le cas où un joueur, licencié dans plusieurs clubs, se retrouve la saison suivante dans deux catégories différentes, il jouera dans la catégorie « Acharnés ».

A-5-8 **Sera pris en considération son meilleur et dernier résultat obtenu, quel que soit son numéro de licence.**

6) Déroulement des épreuves

A-6-1 Le club organisateur procède à la vérification des licences de chaque joueur.

A-6-2 Le placement des joueurs est effectué en présence de l'arbitre dès leur arrivée (cause d'invalidité de tout ou partie des résultats en cas de non-respect, voir article A-6-10).

A-6-3 Les joueurs suppléants seront désignés, avec leur accord, par l'Administrateur référent. À cet effet, la liste des participants est envoyée à l'Administrateur référent 3 jours avant la date du tournoi. Tout changement ultérieur doit être signalé (voir article A-5-4).

Ces joueurs sont autorisés à participer à la compétition dans une catégorie autre que la leur. Leurs résultats seront validés avec, le cas échéant, majoration ou minoration (voir article A-5-4).

A-6-4 Il est vivement conseillé de prévoir des remplaçants dans chaque catégorie.

A-6-5 Dans le cas où le club désire proposer ses propres épreuves, il s'engage à soumettre au minimum :

- 50 Énigmes à thèmes variés : histoire, géographie, art (littérature, musique, peinture, sculpture, danse, architecture, cinéma, BD, etc.), sport, sciences et techniques (biologie, zoologie, médecine, botanique, mathématiques, physique, chimie, etc.), personnages, variétés, vie pratique, religions, médias, actualités... cette liste n'étant pas exhaustive. La rédaction doit être claire et concise.
- 8 séries de Ping-Pong,
- 12 séries de Noms Propres de thèmes différents
- 8 listes de 6 expressions de 3 mots maximum pour les Grandes Pyramides à l'Administrateur référent qui sélectionnera les épreuves retenues.

Toutefois, ce dernier se réserve le droit de modifier ou de refuser ces énigmes partiellement ou en totalité et d'en proposer éventuellement d'autres.

Tous les tournois se disputant à une date donnée se joueront avec les mêmes épreuves. Si plusieurs clubs fournissent des épreuves, il y aura concertation avec les clubs organisateurs. En cas de désaccord, le choix des épreuves appartiendra à l'Administrateur référent du tournoi.

Toutes les propositions doivent être inédites et en aucun cas des copies des définitions des dictionnaires.

Tous les concepteurs des épreuves, dont les noms doivent être obligatoirement indiqués sur la demande d'accréditation, ne peuvent, en aucun cas, participer au tournoi même en tant que remplaçants.

Toutes les épreuves proposées par un club deviennent la propriété de la F.F.C.P. Elles peuvent donc être proposées dans un autre tournoi à une date ultérieure.

Les épreuves d'un Tournoi Fédéral ne peuvent en aucun cas circuler sur le Net.

A-6-6 L'arbitre officiel désigné pour le tournoi a la charge de surveiller, régler les litiges et contrôler le bon déroulement de la compétition. Ses décisions sont souveraines et doivent être entendues par toute la table. Il doit donc se déplacer et non l'inverse.

A-6-7 Les dictionnaires Petit Larousse Illustré et Petit Robert de la langue française de préférence de l'année ou tout au moins récents sont mis à disposition de l'arbitre ainsi que le Lexique édité par la F.F.C.P., un exemplaire du règlement en vigueur et le Larousse de la conjugaison.

A-6-8 Pendant toute la durée des épreuves, aucun document n'est autorisé sur les tables ni ne doit être consulté (ex : dictionnaire électronique, copie du règlement...). Les téléphones portables sont éteints.

A-6-9 Aucun indice n'est ajouté à la rédaction ou présentation de l'énigme.

- A-6-10** La durée d'une manche est de 1h30. Si l'équipe B-C ne termine pas la GP dans le temps imparti, se reporter au point 5.4.2. du Règlement du jeu. Ce délai imparti, les cases des épreuves non jouées sont franchement rayées par l'organisateur ou un membre de son équipe. Une pause minimum de 15 minutes est accordée entre chaque manche.
- A-6-11** Afin qu'ils ne se rencontrent pas, la même lettre est attribuée à un nombre maximal de joueurs d'un même club, puis dans la mesure du possible, d'un autre club géographiquement proche. Chaque joueur tire son numéro de table au sort à son arrivée. Le club organisateur devra imprimer les tickets de tirage au sort qu'il trouvera sur le site de la Fédération.
Les cas particuliers seront étudiés avec l'Administrateur référent :
- Catégories confondues : dans la mesure du possible, la même lettre sera attribuée aux joueurs de même catégorie.
 - Nombre de tables inférieur au nombre de joueurs d'un même club.
 - Rencontre entre joueurs qui, sans être licenciés dans le même club, se connaissent bien (doublettes, joueurs fréquentant les mêmes clubs, etc.) : des numéros de table seront imposés de façon que la rotation ne les fasse pas évoluer aux mêmes tables.
 - L'appellation « doublettes occasionnelles » est livrée à la seule appréciation de l'Administrateur référent du tournoi.
- En cas de non-respect des indications ci-dessus, le Conseil d'Administration statuera sur d'éventuelles sanctions pouvant aller jusqu'à l'invalidation.
Les résultats des joueurs ayant participé à la compétition dans la catégorie où le non-respect de cet article sera constaté ne seront pas validés.
- A-6-12** Les feuilles de match doivent être impérativement imprimées recto-verso sous peine d'invalidation.
- A-6-13** Les mots des énigmes sont présentés dans l'ordre de la liste. Le choix des Noms Propres résulte de la concertation des 2 membres de l'équipe.
- A-6-14** Les Ping-Pong, Noms Propres et Grandes Pyramides sont à découvrir dans l'ordre et 1 par 1, et non dans leur globalité par les deux équipes. Dans la Grande Pyramide, en cas de décomposition de l'expression, celle-ci doit être répétée selon sa formulation.
- A-6-15** Les Noms Propres et les expressions des Grandes Pyramides doivent être inscrits dans leur intégralité pour être comptabilisés.
- A-6-16** Toute piste doit être justifiable par le joueur qui l'emploie. L'arbitre du tournoi est seul juge en matière d'universalité et de cheminement.
- A-6-17** Pour être comptabilisée, chaque phase de jeu doit être totalement terminée. Pour les Grandes Pyramides, se reporter à l'article 5.4.2 du Règlement du Jeu.
- A-6-18** Toutes les épreuves doivent être effectuées dans l'ordre et dans la limite d'1h30, une épreuve n'est pas comptabilisée si la précédente n'est pas terminée.
- A-6-19** Tous les joueurs de la table signent la feuille de match après chacune des manches attestant ainsi que la feuille a été tenue selon leur gré. Dès lors, toute réclamation est irrecevable.
- A-6-20** En cas d'erreur sur la feuille de match (utilisation de plus de 13 briques, transcription erronée ou incomplète de mots, réponses ou expressions, erreur de marquage au Ping-Pong), les points retirés seront partagés entre les deux équipes selon un barème défini comme suit :
- L'erreur porte sur 1 point : 1 point sera retiré à chaque équipe.
 - L'erreur porte sur 2 points : 1 point sera retiré à chaque équipe.
 - L'erreur porte sur 3 points : 2 points seront retirés à chaque équipe.
 - L'erreur porte sur 4 points : 2 points seront retirés à chaque équipe.
- Et ainsi de suite...
- A-6-21** L'arbitre fait respecter le temps de la manche. Après vérification et signature des joueurs, les feuilles de match sont remises à l'organisateur ou à un membre de son équipe.
- A-6-22** Il est rappelé que l'original des feuilles de match, les résultats, le chèque de 1 euro par joueur et éventuellement le rapport d'arbitrage doivent être adressés, dans la semaine qui suit, au correcteur par lettre suivie.
- A-6-23** L'arbitre adresse au correcteur et au club organisateur un compte-rendu du déroulement du tournoi (modèle joint en annexe). Ce document, nécessaire à la validation du tournoi, peut être rédigé sur place et joint à l'envoi des feuilles de match.

7) Classement

- A-7-1** Un classement par tournoi pour chacune des catégories est établi par la F.F.C.P. L'organisateur peut néanmoins établir un classement provisoire.
- A-7-2** À la fin de la saison, seuls les joueurs ayant participé à au moins 3 Tournois Fédéraux Individuels Homologués par la F.F.C.P. ont la possibilité de participer à la finale en fonction de leur classement. Dans le cas où un joueur a participé à plus de 3 tournois, il n'est tenu compte, pour ce classement, que de ses 3 meilleurs résultats.
- A-7-3** En cas d'égalité, les joueurs sont départagés d'abord par le total des bonus, puis, si besoin est, par le nombre de solutions d'énigmes trouvées par Syno, et enfin, par le total des Noms Propres.

A-7-4 La qualification d'un joueur pour la finale est indépendante de la détermination de sa catégorie pour la saison suivante.

8) Litiges et sanctions

A-8-1 Tous les litiges et contestations doivent être signalés au Conseil d'Administration par lettre recommandée dans un délai de 8 jours (date de la poste faisant foi). La Commission disciplinaire examine les différends, établit un rapport à l'attention du Conseil d'Administration qui est seul apte à prendre une décision. Cette décision, irrévocable, est communiquée par la F.F.C.P. au club organisateur et aux différents clubs ayant participé au tournoi.

A-8-2 Des sanctions d'exclusion momentanée ou définitive des joueurs ou des clubs fautifs sont proposées par le Conseil d'Administration après la convocation de la Commission disciplinaire. L'instance disciplinaire se réserve le droit de consulter la Commission Règlement – Arbitrage – Tournois en cas de nécessité mais reste seule apte à prendre la décision définitive.

A-8-3 Le Conseil d'Administration de la F.F.C.P. se réserve le droit de ne pas entériner un tournoi non conforme à un ou plusieurs points de ce règlement.

9) Finale

A-9-1 Une finale est organisée par la Fédération au mois de septembre ou octobre.

A-9-2 96 joueurs maximum, au prorata du nombre de joueurs dans chaque catégorie, sont qualifiés pour la Finale.

A-9-3 Les épreuves sont préparées par un des Administrateurs.

A-9-4 Le classement de la finale se fait au meilleur score des 3 manches. En cas d'égalité, les joueurs sont départagés d'abord par le total des bonus, puis, si besoin est, par le nombre de solutions d'Énigmes trouvées par Syno, et enfin, par le total des Noms Propres.

A-9-5 L'organisation de la finale est à la charge de la Fédération.

B – PAR CLUB

1) Principe Général

B-1-1 La F.F.C.P. met en place un Tournoi Fédéral par clubs dans le cadre du Championnat Fédéral Individuel.

B-1-2 Le Championnat Fédéral Individuel sert de support pour le classement du Tournoi Fédéral par clubs.

B-1-3 Tous les règlements de la Fédération Francophone des Clubs Pyramide sont appliqués.

B-1-4 Une Finale francophone des clubs est organisée en novembre ou décembre de l'année suivante. Pour être admissible, un club représenté par 4 joueurs doit participer à un minimum de 3 Tournois Fédéraux, entre le 1er week-end de septembre et le 1er week-end de juillet.

2) Classement des Clubs

B-2-1 Dans un tournoi, un club doit être représenté par 4 joueurs au moins pour prétendre à être classé, les joueurs pouvant être différents d'un tournoi à l'autre.

B-2-2 Le classement de chaque club s'effectue par l'addition des points obtenus par les 4 meilleurs joueurs de ce club, toutes catégories confondues.

B-2-3 À la fin de la saison, seuls les clubs dont 4 membres ont effectué au moins 3 Tournois Fédéraux homologués par la F.F.C.P. ont la possibilité de participer à la finale en fonction de leur classement. Dans le cas où un club participe à plus de 3 tournois, il ne sera tenu compte pour ce classement que de ses 3 meilleurs résultats.

B-2-4 Le club accueillant la finale des clubs est automatiquement qualifié pour y participer.

3) Finale

B-3-1 Une finale toutes catégories est organisée par la Fédération au mois de novembre ou décembre.

B-3-2 Les épreuves sont préparées par un des Administrateurs.

B-3-3 Le classement de la finale se fait au meilleur score des 3 manches. En cas d'égalité, les clubs sont départagés d'abord par le total des bonus, puis, si besoin est, par le nombre de solutions d'Énigmes trouvées par Syno, et enfin, par le total des Noms Propres.

B-3-4 L'organisation de la finale est à la charge de la Fédération.

FÉDÉRATION FRANCOPHONE DES CLUBS PYRAMIDE
Demande d'accréditation pour l'organisation d'un Tournoi dans le cadre du
Championnat Fédéral Individuel

À faire parvenir au plus tard 20 semaines avant la date du tournoi.

Joindre une clé USB ou une carte SD si vous souhaitez recevoir les épreuves sur support informatique.

Le responsable des épreuves du tournoi et les concepteurs ne peuvent prétendre participer à la compétition.

Nom et Prénom de l'Organisateur :

Nom et Prénom du Responsable des épreuves :

(Mise en forme, découpage et mise sous enveloppes)

Adresse du Responsable des épreuves :

Téléphone / Courriel :

N° licence :

Nom et N° du Club :

Département et Ville :

Date du tournoi :

Arbitre

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone / Courriel :

N° licence :

J'utiliserai mes propres épreuves inédites Oui Non

Si oui, je vous les communiquerai entre **18 et 12 semaines avant la date du tournoi** pour validation.

Nom des Concepteurs des épreuves :

Je vous proposerai alors :

- 50 Énigmes à **thèmes variés (voir recommandations pour l'élaboration des épreuves) et inédites.**
- 8 séries de Ping-Pong.
- 12 séries de Noms Propres **de thèmes différents.**
- 8 listes de 6 expressions de **3 mots maximum** pour les Grandes Pyramides parmi lesquelles vous sélectionnerez les épreuves retenues, **tout en sachant qu'elles peuvent être refusées, modifiées ou remplacées. Elles deviennent alors la propriété de la F.F.C.P. qui seule peut en disposer, elles ne peuvent en aucun cas circuler sur le Net.**

Notre club sollicite l'accréditation nécessaire à l'organisation d'un Tournoi Fédéral Individuel. Le règlement **2019/2020** de cette épreuve est en notre possession. Nous en connaissons donc les exigences et nous engageons, par la présente, à les respecter et à les faire respecter par les joueurs.

Nous vous prions de trouver ci-joint un chèque de **40 euros** correspondant aux frais administratifs dont il est question à l'article A-2-5 du règlement du Championnat Fédéral Individuel.

À l'issue du tournoi, nous reverserons 1 euro par joueur par chèque à l'ordre de la F.F.C.P. adressé dans la semaine qui suit par lettre suivie avec les résultats provisoires, les feuilles de match et éventuellement le rapport d'arbitrage, à l'Administrateur référent. Si un tournoi est annulé par l'organisateur, les frais d'homologation, lorsque les épreuves sont envoyées, ne seront pas remboursés, sauf cas de force majeure. Un avoir de 20 euros maximum peut être accordé par le Conseil d'Administration à valoir sur l'organisation d'un prochain tournoi homologué.

Noms, Prénoms, Date et Signatures de l'Organisateur et du Président du Club dont il dépend :

FÉDÉRATION FRANCOPHONE DES CLUBS PYRAMIDE

Rapport de l'arbitre

Nom de l'arbitre :

N° de Licence :

Club :

Tournoi organisé par le Club de :

Date du tournoi :

N° du tournoi :

| | Oui | Non | Remarque |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| La répartition et la rotation des joueurs telles qu'envoyées par l'administrateur référent ont-elles été respectées ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les épreuves ont-elles correspondu à celles validées ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Le temps de chaque manche a-t-il été respecté ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Le ramassage des feuilles de match a-t-il été bien organisé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les épreuves se sont-elles bien déroulées ? Si vous avez constaté des anomalies, merci de bien vouloir les signaler ci-dessous. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les ouvrages de référence et le règlement étaient-ils à votre disposition ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Cette liste n'est pas exhaustive.

Pour toute case **Non** et **Remarque** cochée, merci de bien vouloir préciser vos observations ainsi que vos suggestions dans le cadre ci-dessous.

Merci de bien vouloir signaler ci-après toutes vos interventions (mots ayant posé problème, comportement des joueurs.....).

Date et signature

Souhaitez-vous qu'une erreur d'arbitrage vous soit signalée ?

oui

non

DÉTERMINATION DE LA CATÉGORIE 2019-2020

| Participation à | Catégories 2018-2019 | Acharnés 2019-2020 | Passionnés 2019-2020 |
|--|---|------------------------------------|----------------------|
| <u>Aucun tournoi</u> | Acharnés devenus Passionnés en raison d'une ou plusieurs années sabbatiques | X sous conditions | |
| | Passionnés | | X |
| <u>1 seul tournoi</u> | Acharnés Résultat supérieur ou égal à 166 | X | |
| | Acharnés Résultat inférieur à 166 | | X |
| | Passionnés Résultat supérieur ou égal à 155 | X | |
| | Passionnés Résultat compris entre 145 et 154,99 | Choix de catégorie | |
| | Passionnés Résultat inférieur à 145 | | X |
| <u>2 tournois</u> Moyenne établie sur les 2 tournois | Acharnés Résultat supérieur ou égal à 161 | X | |
| | Acharnés Résultat inférieur à 161 | | X |
| | Passionnés Résultat supérieur ou égal à 150 | X | |
| | Passionnés Résultat compris entre 140 et 149,99 | Choix de catégorie | |
| | Passionnés Résultat inférieur à 140 | | X |
| <u>3 tournois et plus</u> Moyenne établie sur les 3 meilleurs tournois | Acharnés résultat supérieur ou égal à 156 | X | |
| | Acharnés Résultat inférieur à 156 | | X |
| | Passionnés Résultat supérieur ou égal à 145 | X | |
| | Passionnés Résultat compris entre 135 et 144,99 | Choix de catégorie | |
| | Passionnés Résultat inférieur à 135 | | X |

CONDITIONS DE PARTICIPATION APRÈS UNE OU PLUSIEURS ANNÉES SABBATIQUES

Tout joueur Acharné ayant dû s'absenter pendant une saison complète au moins recouvre la possibilité de participer à des Tournois Homologués en catégorie Acharnés. Il doit en faire la demande auprès du Conseil d'Administration.